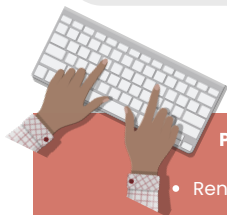


Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Déposez vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne.



Pour profiter des services, suivez les étapes suivantes :

- Rendez-vous sur le site : gnau25.operis.fr/montelimar/gnau/#/.
- Cliquez sur **Connexion**, connectez vous ou créez votre compte.
- Remplissez les champs.
- Pour valider l'inscription, cliquez sur le lien reçu par courriel.



! Dans les communes de plus de 3500 habitants, les personnes morales (sociétés, associations, collectivités...) ont l'obligation de déposer leur demande sur le GNAU.

! Si vous faites le choix de déposer le dossier en version numérique, toutes les étapes futures du dossier seront à réaliser en version numérique (incomplet, transmission de la décision, dépôt des déclarations d'ouverture et d'achèvement de travaux...).

! Il est conseillé de préparer son dossier à l'avance et chaque pièce doit être enregistrée indépendamment des autres au format PDF, JPG, PNG ou TXT. Veuillez à ne pas dépasser la taille maximale de 10 Mo par pièce.



Ces deux boutons renvoient sur le **Géoportail de l'urbanisme** pour consulter les documents applicables sur la commune.

Aide à la définition du dossier

Informations sur la saisie de dossier

CUa

CUb

DIA

DPA

DPC

PA

PC

PCMI

PD

CUa

Certificat d'Urbanisme d'Information : obtention d'informations générales sur un terrain.

CUb

Certificat d'Urbanisme Opérationnel : faisabilité d'un projet précis sur le terrain.

DIA

Déclaration d'Intention d'Aliéner : déclaration d'une vente d'un bien immobilier.

DPA

Déclaration Préalable d'Aménagement : aménagement de faible importance d'un TERRAIN (division foncière en vue de construire, petit lotissement, camping, parking, terrassement, coupe et abattage d'arbres...).

DPC

Déclaration Préalable de Construction : réalisation de travaux de construction, modification de bâtiment existant, changement de destination, piscine, clôture... non soumis à permis de construire.

PA

Permis d'Aménager : aménagement important d'un TERRAIN (lotissement, aire de camping, parc de loisirs, terrain de sport ou de loisirs motorisés, terrassement important...).

PC

Permis de Construire : construction d'un bâtiment.

PCMI

Permis de construire d'une Maison Individuelle : construction d'une maison individuelle.

PD

Permis de Démolir : démolition d'une construction.

SUIVI DE VOTRE DOSSIER

Sur le bas de l'écran, vous pouvez retrouver votre dossier afin de suivre son instruction et, une fois autorisé, de :

- consulter le dossier complet.
- avoir une synthèse de son historique.
- déposer sa déclaration d'ouverture de chantier (DOC) ou d'achèvement (DACT).
- déposer une demande de modification ou d'annulation.
- voir et télécharger les documents officiels (arrêté d'autorisation...).

DP

MONTEILIMAR

Votre dossier est accordé. (Favorable)
Vous êtes invités à transmettre la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux.

DP 26198 25 00001
Déclaration Préalable Aménagement Par Monsieur DUPONT

Rue Pierre Julien 26200
Ravalement de façade et réflexion de la toiture
Demande n°9467, créée le 03/09/2025 16:45

Consulter

Historique

DOC

DACT

MODIFICATIF

Documents